

RETOUR SUR L'ANNÉE 2018

DE NOUVEAUX HORIZONS

Créé il y a près de 20 ans, le REFJ continue de servir les intérêts de la magistrature européenne, notamment en proposant une multitude de possibilités de formation judiciaire et de ressources complémentaires. Comme les années précédentes, 2018 a été une année de grands succès à tous les égards. Mais, plus encore, l'année écoulée a été particulièrement gratifiante, dans la mesure où elle a ouvert de nouvelles perspectives et possibilités pour le Réseau.

Le programme d'échanges à l'intention des autorités judiciaires reste l'activité phare du REFJ et continue d'afficher une forte croissance. En effet, le nombre total de participants aux activités du programme d'échanges en 2018 a augmenté de plus de 8,5 % par rapport à l'année précédente. Au total, 2,928 personnes – des juges et des procureurs, en exercice ou en devenir, ainsi que des formateurs judiciaires des 28 États membres – ont bénéficié de ce programme.

Si l'on examine l'ensemble des activités de formation mises en place par le REFJ, ce sont pas moins de 6,719 juges, procureurs, formateurs et stagiaires représentant l'ensemble des États membres de l'UE qui ont participé aux formations organisées par le Réseau. Au total, 34,289 jours de formation ont été proposés – soit 3,600 jours de plus qu'en 2017. Naturellement, au cours de l'année écoulée, le REFJ a continué de mettre l'accent sur la qualité de la formation en poursuivant, par exemple, ses initiatives novatrices en lien avec l'évaluation des activités de formation.

La *Conférence des Directeurs* qui s'est tenue à Vienne était un événement d'une importance particulièrement cruciale, puisqu'il s'agissait d'approuver le projet de *Plan Stratégique du REFJ pour la période 2021-2027*. Ce plan, qui sera adopté officiellement lors de la prochaine Assemblée Générale en juin 2019, définit les futures orientations du Réseau, ainsi que ses objectifs, ses activités et ses relations avec les membres et les partenaires.

L'année écoulée a également été marquée par de nombreuses autres réalisations clés et a ouvert la voie à de nouvelles perspectives. Grâce à la subvention octroyée par la Direction générale du voisinage et des négociations d'élargissement (DG NEAR) au titre de l'Instrument d'aide de préadhésion (IAP), les activités de formation du REFJ ont pu être ouvertes aux magistrats des Balkans occidentaux.

Le grand projet relatif à l'*État de Droit* a été lancé, de nouvelles ressources ont été créées, des webinaires ont été organisés sur divers sujets d'actualité et l'efficacité administrative a été décuplée grâce à l'amélioration continue des différentes plateformes.

Fidèle à sa mission d'information et de sensibilisation, le REFJ a participé à d'importants colloques et séminaires partout dans le monde et a également accueilli à son siège de nombreux groupes de visiteurs, notamment de Géorgie et de Taïwan, afin d'encourager le partage de connaissances et l'échange de points de vue.

Je vous invite à présent à parcourir cette publication, qui décrit les réalisations de notre Réseau en 2018 et vous donnera un aperçu des nouvelles opportunités qui se profilent à l'horizon.

Juge Wojciech Postulski
Secrétaire général du REFJ

LE REFJ EN BREF

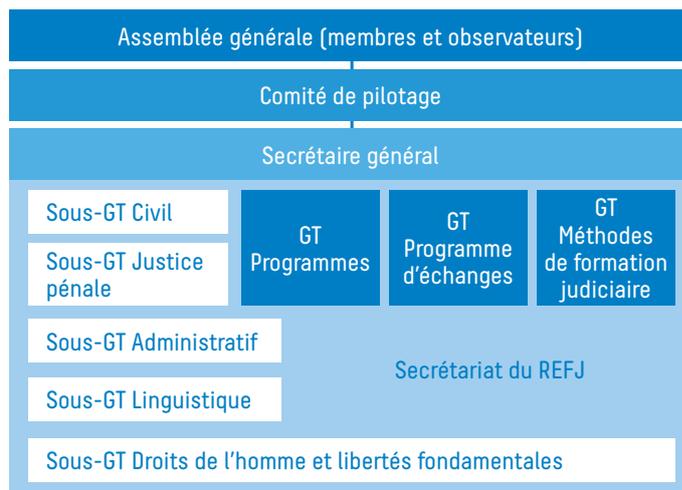
Le Réseau européen de formation judiciaire (REFJ) est une association internationale sans but lucratif régie par les dispositions de la loi belge sur les associations. Le REFJ rassemble les institutions de formation judiciaire de tous les États membres de l'Union européenne (UE) et défend les intérêts de plus de 120 000 juges, procureurs et formateurs judiciaires européens.

Institué en 2000 par la Charte de Bordeaux, le REFJ établit ses premiers groupes de travail la même année. Il continue de prospérer et crée, en 2005, son fameux Programme d'échanges pour les autorités judiciaires. Un vaste portefeuille de formations est progressivement développé et, en 2014, le Conseil de l'Union européenne reconnaît l'importance fondamentale du REFJ dans la sphère de la formation judiciaire européenne.

Le REFJ est une association unique rassemblant les 38 institutions chargées de la formation judiciaire dans tous les États membres de l'UE. Par ailleurs, il travaille avec les observateurs et a déployé des efforts de collaboration avec 25 organisations partenaires en Europe en vue de concevoir, dispenser et promouvoir des programmes de formation conjoints.

Le fonctionnement du Réseau repose sur un mandat bien défini, une déclaration d'orientation et 7 objectifs stratégiques.

La gouvernance et le fonctionnement du REFJ, qui visent à favoriser la démocratie interne et à stimuler la coopération, sont assurés par plusieurs organes.



PRINCIPES DE LA FORMATION JUDICIAIRE

Une proposition phare a été présentée et adoptée lors de l'Assemblée générale du REFJ de 2016. Les délégués présents ce jour-là ont en effet approuvé à l'unanimité un document recensant les 9 grands principes qui sous-tendent la formation judiciaire.

Ce document s'adresse aux membres du corps judiciaire, qui peuvent s'en servir de fondement et de source d'inspiration pour la gestion de leurs besoins de formation judiciaire, ainsi qu'aux institutions membres, qui peuvent y trouver un cadre commun au sein duquel planifier et dispenser leurs activités de formation judiciaire.

LES NEUF PRINCIPES DE FORMATION JUDICIAIRE :

1. La formation judiciaire est une formation pratique et pluridisciplinaire visant essentiellement la transmission de valeurs et de techniques professionnelles complémentaires à celles enseignées durant la formation juridique.
2. Chaque juge et procureur doit suivre une formation initiale avant ou au moment de sa nomination.
3. Tous les juges et procureurs ont le droit de bénéficier d'une formation continue régulière après leur nomination et tout au long de leur carrière. Il est de leur responsabilité d'entreprendre une telle formation. Chaque État membre doit mettre en place des systèmes permettant de veiller à ce que les juges et les procureurs soient en mesure d'exercer ce droit et cette responsabilité.
4. La formation fait partie de la vie professionnelle normale d'un juge et d'un procureur. Tous les juges et procureurs devraient pouvoir suivre une formation dans le cadre de leur temps de travail habituel, sauf dans le cas exceptionnel où cela nuirait à la bonne administration de la justice.
5. Conformément aux principes de l'indépendance judiciaire, la forme, le contenu et le mode de transmission de la formation judiciaire sont déterminés exclusivement par les institutions nationales compétentes.
6. La formation doit idéalement être dispensée par des juges et des procureurs préalablement formés à cette fin.
7. La priorité doit être accordée à des techniques pédagogiques actives et modernes.
8. Les États membres doivent mettre à la disposition des institutions nationales responsables de la formation judiciaire suffisamment de ressources financières et autres pour leur permettre d'atteindre leurs priorités et leurs objectifs.
9. Les plus hautes autorités judiciaires doivent soutenir la formation judiciaire.

ACTIVITÉS DU REFJ EN 2018

En 2018, le REFJ a continué à répondre aux besoins de formation des juges, procureurs et formateurs judiciaires européens à tous les stades de leur carrière, de la formation initiale à la formation continue, au travers d'un large éventail de projets et de programmes. Par ailleurs, le REFJ a produit ou coproduit un grand nombre de publications reconnues. Toutes ces publications sont disponibles à la base de données sur les méthodologies et les ressources accessible depuis le site web du REFJ à l'adresse: <http://www.ejtn.eu/Methodologies--Resources/>

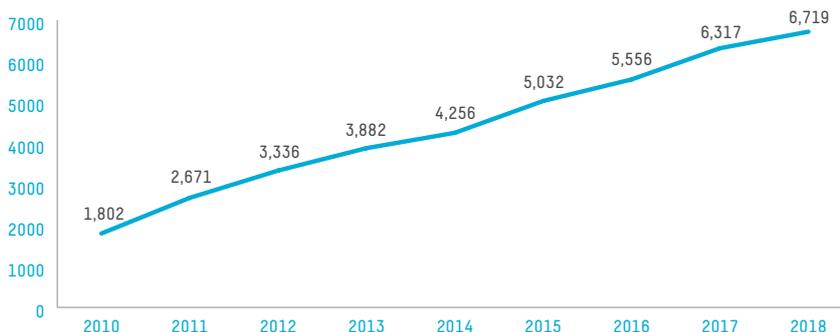
Scannez-moi !



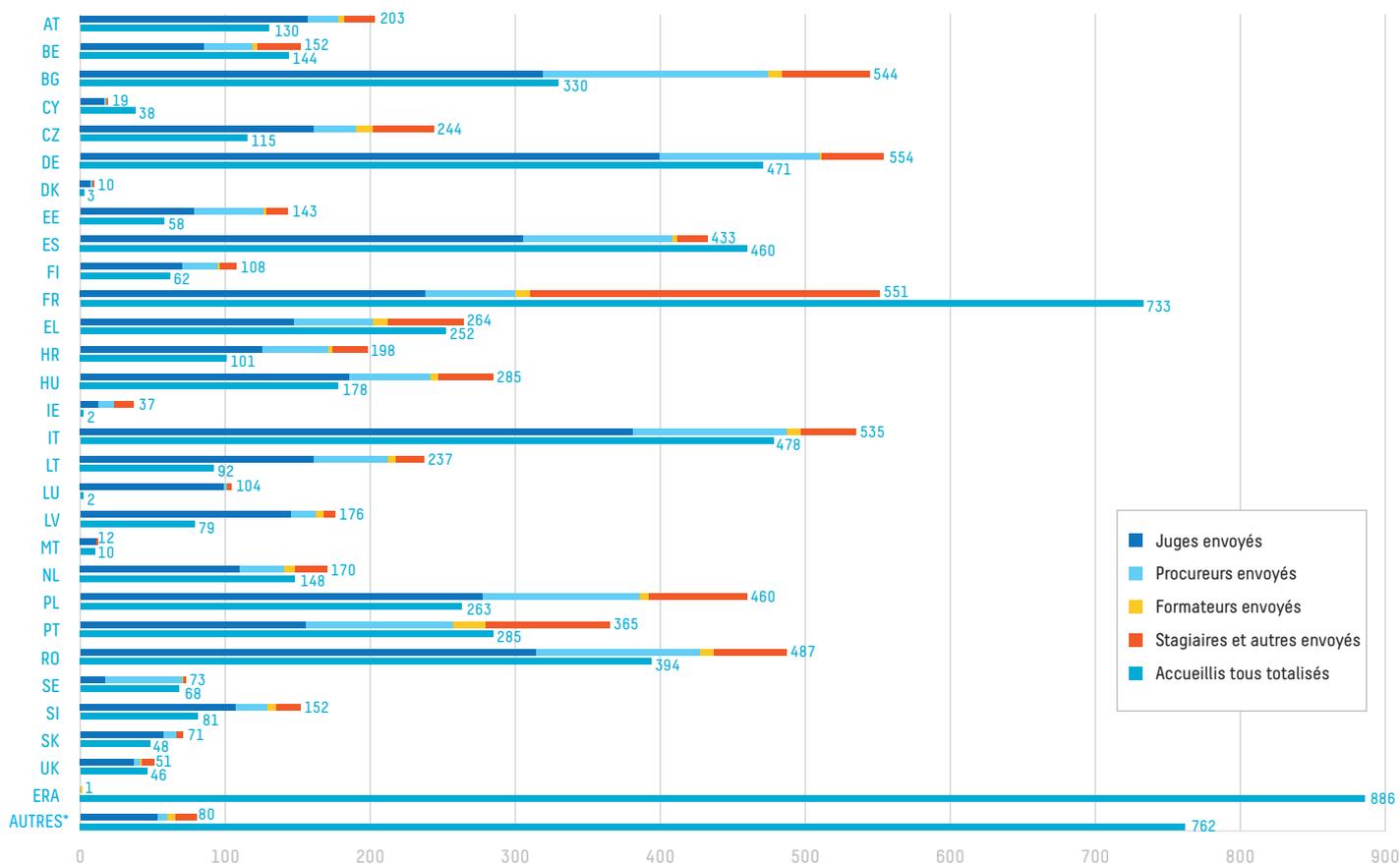
	<p>Le Programme d'échanges est l'activité phare du REFJ. Il permet aux juges, aux procureurs et aux formateurs judiciaires de toute l'Europe d'effectuer des échanges de courte ou de longue durée ainsi que des visites d'étude auprès des tribunaux, parquets et institutions de formation judiciaire des États membres de l'UE, mais aussi auprès de certaines institutions européennes.</p>	<p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 2,928 pays participants • 1,339 échanges/visites d'étude • 30 nationalités* participantes
	<p>Le programme « Droit administratif » vise à concevoir et à mettre en œuvre des formations de qualité dans un grand nombre de domaines, parmi lesquels la législation de l'UE en matière d'asile, de droits de l'homme, de fiscalité et d'environnement.</p>	<p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 295 pays participants • 9 événements • 28 nationalités* participantes
	<p>Le programme « Droit civil » a pour objectif de renforcer les compétences des professionnels de la justice de l'UE en leur proposant des séminaires portant sur la coopération judiciaire en matière civile ainsi que sur un large éventail de sujets liés au droit civil (droit de la famille, droit des sociétés, droit de la propriété intellectuelle, responsabilité civile, droit des biens, droit commercial et droit des contrats).</p>	<p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 323 pays participants • 7 événements • 27 nationalités* participantes
	<p>Face au nombre croissant d'affaires comportant une dimension transnationale, le programme « Justice pénale » du REFJ propose aux magistrats européens des séminaires de formation sur mesure dans le domaine du droit pénal. Ces séminaires adoptent une approche d'apprentissage par la pratique en vue de proposer des sessions pragmatiques et dynamiques.</p>	<p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 497 pays participants • 24 événements • 26 nationalités* participantes
	<p>Le programme « Droits de l'homme et libertés fondamentales » réunit des représentants des institutions de formation judiciaire, de l'Agence européenne des droits fondamentaux (FRA) et du projet « HELP dans les 28 » du Conseil de l'Europe pour concevoir et mettre en œuvre des formations de qualité dans un large éventail de domaines en lien avec ces thématiques.</p>	<p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 229 pays participants • 6 événements • 22 nationalités* participantes
	<p>Le programme linguistique du REFJ est destiné à former les magistrats de l'UE à la terminologie anglaise et française applicable à différents domaines du droit. Cette formation adopte une méthodologie interactive en petits groupes s'appuyant sur la présence simultanée de formateurs, d'un expert linguistique et d'un expert juridique.</p>	<p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 553 pays participants • 13 événements • 26 nationalités* participantes
	<p>Les activités relatives aux méthodes de formation judiciaire ont pour but d'encourager l'échange de bonnes pratiques judiciaires entre les professionnels de la justice et d'établir de nouvelles approches en matière de formation et de transmission de connaissances aux juges et procureurs européens.</p>	<p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 208 pays participants** • 8 événements • 31 nationalités* participantes <p><small>**Dont une réunion spéciale sur les projets bénéficiant d'un financement externe</small></p>
	<p>Le célèbre concours THEMIS, qui s'adresse aux futurs magistrats de l'UE en cours de formation initiale, est avant tout l'occasion d'initier des débats, de partager des valeurs communes, d'échanger des expériences, de discuter de nouvelles perspectives et de mettre en pratique les compétences judiciaires acquises.</p>	<p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 196 pays participants • 5 événements • 18 nationalités* participantes
	<p>Le projet sur l'Etat de Droit du REFJ, qui se déroule de 2018 à 2019, est financé par la Commission européenne (DG Justice et consommateurs) et consiste d'une série de 6 séminaires, un webinaire sur l'état de droit, un manuel du praticien et un guide de formation sur l'état de droit.</p>	<p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 152 pays participants • 3 événements • 27 nationalités* participantes
	<p>Le Catalogue+ vise à optimiser certaines formations déjà proposées par les membres du REFJ en finançant la participation de magistrats étrangers à ces activités et leur interprétation. Les formations sont ouvertes à l'ensemble des magistrats européens et couvrent différents domaines du droit, parmi lesquels les droits fondamentaux, le droit pénal et le droit civil.</p>	<p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 231 pays participants • 28 événements • 14 nationalités* participantes
	<p>Le REFJ publie le Catalogue des activités des membres du REFJ qui contient toutes les activités de formation organisées par ses membres. Plus de 200 formations couvrant un large éventail de domaines sont ainsi proposées chaque année à la magistrature européenne.</p>	<p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 1,043 pays participants • 190 événements • 9 nationalités* participantes
	<p>Le REFJ dispose de multiples outils en ligne - plates-formes, canaux, systèmes et ressources spécialement conçues pour faciliter la diffusion des connaissances et des informations, augmenter la participation et améliorer la gestion administrative des projets.</p>	<p>Résultats :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 509 participants aux formations en ligne • 4 cours de formation en ligne • 66 podcasts

RÉALISATIONS

Évolution de la participation annuelle pour toutes les activités du REFJ



Magistrats envoyés et accueillis - Par membre et type



*AUTRES hôtes se réfère à la CJUE, à la CEDH, à Eurojust, au CEPOL, à la FRA, à la HCCH et aux institutions de l'UE

Nombre de participants dans les activités de formation du REFJ en 2018

